Province de Québec
MRC de D'Autray
Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon
5111, Chemin du Lac, Saint-Gabriel-de-Brandon

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le règlement #599 relatif au traitement des élus municipaux a été adopté par le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon lors de l'assemblée ordinaire du 15 janvier 2024.

Le règlement est disponible pour consultation, du lundi de 8h à 12h et de 12h30 à 18h00 et du mardi au jeudi de 8h à 12h et de 12h30 à 17h, au bureau de la municipalité, situé au 5111, chemin du Lac à Saint-Gabriel-de-Brandon.

Fait et donné à Saint-Gabriel-de-Brandon,
Ce 16 janvier 2024

_____
Stéphanie Marier
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je, Stéphanie Marier, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le règlement 599, à l'édifice du bureau municipal au 5111, chemin du Lac, Saint-Gabriel-de-Brandon et sur le site internet de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 16 janvier 2024

_____
Stéphanie Marier
Directrice générale et greffière-trésorière